



Saint-Damase

Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RM 330.12 ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro RM 330.12 intitulé

« *Modifiant le règlement no 330 relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec* »

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements en vous présentant au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 8^e jour du mois d'octobre 2020.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits suivants :

la mairie, située au 115, rue St-Étienne Saint-Damase et au panneau des annonceurs 140 rue Principale, Saint-Damase, le 8 octobre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième jour d'octobre 2020.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière